



PREINSCRIPTIONS SCOLAIRES
Ecole maternelle
RENTRÉE 2023
Du 06 février au 03 mars 2023
En Mairie

Qui est concerné ?

- Les enfants nés en **2020** qui n'ont jamais été scolarisés
- Les enfants nés en 2021 et ayant acquis la propreté (préinscription sur liste d'attente. Son admission définitive ne pourra se faire que 15 jours après la rentrée scolaire en fonction des places disponibles et par ordre de date de naissance.)

Quand s'inscrire ?

- Du lundi 06 février au vendredi 06 mars 2023, en Mairie, au service des Affaires Scolaires
- Inscription toute l'année pour les nouveaux arrivant sur la Commune

Comment procéder ?

Pré-inscription en Mairie, au service des Affaires Scolaires

Pièces à fournir :

Votre dossier devra comprendre (ne pas fournir d'originaux, les documents peuvent être photographiés ou scannés) :

- La fiche de pré-inscription
- La fiche de renseignements de l'Education Nationale
- Une photo d'identité de l'enfant
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau ou électricité, quittance de loyer...)
- Les pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille (pages parents et enfants, pour les actes étrangers : traduction en français)
- Le certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école
- La dérogation si vous n'habitez pas à Neufchâtel

Si vous êtes séparés ou divorcés ou si l'enfant vous est confié :

- Le Jugement de divorce ou document officiel définissant les modalités de garde de l'enfant.
- L'autorisation écrite du 2^e parent de scolariser l'enfant à Neufchâtel en cas de séparation.

.../...

Dépôt du dossier - 3 possibilités :

1. L'Envoyer **complet** par mail à affaires.scolaires@neufchatelenbray.fr en indiquant en objet : pré-inscription *NOM Prénom de l'enfant*.
2. Le Déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie près de l'entrée dans une enveloppe sur laquelle vous aurez inscrit « PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE ».
3. Le déposer au Service des Affaires Scolaires, en Mairie.

Il faut impérativement communiquer une adresse mail valide pour la suite de la procédure.

Après réception et vérification de votre dossier, la pré-inscription sera effectuée. Un accusé réception vous sera envoyé par mail. **Le dossier sera transmis à la Directrice de l'Ecole maternelle.**

Attention : la pré-inscription doit être validée par la directrice de l'école pour une admission définitive de votre enfant.

L'admission

Après réception et vérification de votre dossier, l'inscription définitive avec présence obligatoire de l'enfant, sera effectuée par la Directrice de l'école lors des journées suivantes :

Vendredi 5 mai 2023 de 11h à 16h00	Vendredi 12 mai 2023 de 11h00 à 16h00
Lundi 22 mai 2023 de 8h30 à 11h00	Vendredi 26 mai 2023 de 11h00 à 16h00

